

CR du GT du 11 mars 2016-03-11

Proposition de répartition des RASED

En préambule, L'IA exprime son souhait de créer 15 postes supplémentaires dans les RASED à la rentrée 2016 (passage de 165 postes – 49 Psychologues, 86 maîtres E, 36 maîtres G - à 180 postes – 53 psychologues, 91 maîtres E, 36 maîtres G).

Un outil statistique prenant en compte le nombre de communes, le nombre d'écoles, de classes, d'ULIS écoles, d'élèves en REP, REP +, CAPE et écoles à aider ainsi que la superficie des circonscriptions est utilisé. Cette méthode permet d'attribuer un coefficient à chaque circonscription, déterminant le nombre de postes à affecter.

Après la consultation des IENs, le nombre de postes est adapté en fonction des besoins réels, qu'on a pu identifier sur les documents précisant l'implantation des RASED (un poste de psychologues remplacé par un poste de maître G ou vice versa).

L'IA est conscient de la difficulté à pourvoir tous les postes en RASED, notamment en zone rurale éloignée de Nantes. Il prévoit donc un module de formation intégré au PDF 2016-2017 destiné à permettre à d'éventuels candidats libres de se présenter au CAPASH E et F. Ces candidats seront affectés à l'issue du mouvement principal sur les postes restés vacants à titre provisoire.

Un déficit de candidatures en option D est également constaté, un nouvel appel à candidature a été publié la semaine dernière.

Enfin, l'Inspecteur d'Académie précise que les enseignants titulaires de leur poste au sein d'un RASED suivront celui-ci, si il est déplacé du fait du remodelage des circonscriptions, en conservant leur ancienneté sur ce poste. Une proximité géographique de réimplantation est recherchée.

Analyse du SE UNSA :

On ne peut que se réjouir de l'augmentation des postes d'enseignants en RASED mais rappeler que cette augmentation fait suite à de nombreuses fermetures depuis 2008 et ne les compense pas, d'autant plus que le département connaît une hausse démographique continue.

La méthode de travail préparant la répartition des moyens permet globalement l'équité de traitement des différents secteurs.

La diminution de la taille de plusieurs circonscriptions doit permettre de limiter les déplacements des personnels. De plus, la superficie des circonscriptions est prise en compte dans le calcul du nombre de postes.

Le SE-UNSA a interrogé Monsieur l'Inspecteur d'Académie sur les moyens disponibles pour les remboursements de frais pour la rentrée 2016 dans les RASED. Madame la Secrétaire Générale a parlé de moyens constants, or sur certaines circonscriptions, l'enveloppe est déjà épuisée.

Un nouvel appel à candidature en formation E est souhaité. L'IA s'engage à le diffuser si l'ESPE est en mesure d'assurer cette formation.

Le SE UNSA déplore la suspension de la subvention du Conseil Départemental aux RASED.

Détail des mesures débattues dans certaines circonscriptions :

Les RASED des futures circonscriptions de Nantes I et Nantes II voient leurs antennes respectivement réduites de 1 et 2 postes E alors qu'elles se situent en REP et REP+. L'Inspecteur d'Académie indique regarder à nouveau cette situation mais ne souhaite pas créer plus de postes sur la métropole nantaise au risque d'augmenter le nombre de postes non pourvus en zone rurale, notamment au nord et au sud du département.

Sur la nouvelle circonscription de Bouguenais , les lieux d'implantation des deux antennes sont très proches et à une extrémité de la circonscription. La situation pourra être revue après une année de fonctionnement.

Les lieux d'implantation des RASED sur les circonscriptions de Saint Nazaire Est, Ouest et Pontchâteau sont encore à l'étude.

Proposition de répartition des postes de remplaçants

L'Inspecteur d'Académie annonce la création de 50 postes de remplaçants supplémentaires (passant de 413 à 463 brigades et 15 brigades REP+). Cette mesure doit permettre d'accroître les possibilités de départ en formation continue et d'améliorer les capacités de remplacement.

La répartition de ces postes a été développée sur tout le département en évitant les regroupements d'implantation sur une même école.